

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion plénière du 22 Janvier 2019

Président : Fabien DURANTE-MALVY

Présents : Yves BOUTIE – Joseph JORGE – Raymond LIGONNET – Romain MARTY – Grégory VILAIN – Jean-Pierre ZAMO

Excusés : Amira LOCUTURA – Pierre FABRE – Jean-Marc LARUELLE – Mohamed MANI

RESULTATS FORMATION ARBITRES STAGIAIRES

Cette seconde session, en formation accélérée s'est déroulée au siège du District de l'Aude de Football du vendredi 18 au dimanche 20 janvier 2019.

Cinq candidats étaient inscrits parmi lesquels trois féminines.

Sous la direction de Ms Fabien DURANTE MALVY, Joseph JORGE et Romain MARTY les stagiaires ont parcouru les 17 Lois du jeu tout en consacrant l'après-midi du samedi à des ateliers et tests physiques sur le terrain.

En fin de stage, ils ont tous été confrontés au questionnaire à l'issue duquel les cinq candidats, ayant obtenu la moyenne requise, ont été nommés arbitres stagiaires.

EL BAHMANI, Souhella pour le club de GRUISSAN

NID MOUSSA, Samira pour le club de GRUISSAN

CHARTI, Ines pour le club du FU NARBONNE

BARRET, Pierre pour le club du FU NARBONNE

CAILLAUD, Stéphane pour le club de MONTREAL

Comme précisé en formation et rappelé aux clubs, **reste maintenant aux secrétaires des clubs respectifs d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Ligue afin que leur licence soit validée avant le 31 janvier, date butoir pour que ces nouveaux arbitres puissent couvrir leur club au regard du statut de l'arbitrage.**

Ces cinq stagiaires seront reçus le samedi 16 février 2019 à partir de 9 heures au siège du District pour une journée complémentaire de travaux théoriques et pratiques.

Présence obligatoire.

STAGE FORMATION ARBITRES JEUNES

Ce stage qui regroupera les jeunes arbitres District 1, District 2 et stagiaires y compris ceux de la formation d'octobre se déroulera le samedi 16 février 2019 au club house et stade Municipal de CAPENDU de 8h30 à 12 heures.

Présence obligatoire.

RAPPEL AUX CLUBS

A l'heure actuelle la CDA constate que bon nombre d'arbitres stagiaires de la session d'octobre ne peuvent être désignés, leur licence n'étant pas validée par la Ligue.

La CDA a contacté les clubs concernés (soit directement soit par l'intermédiaire des parents des stagiaires impliqués dans le club) pour leur faire part de cette information mais il semblerait que les demandes de licence n'aient pas toutes été transmises à la ligue (cf. tableau ci-après).

LISTE DES JEUNES STAGIAIRES NON VALIDES

	<u>NOM</u>	<u>Club</u>	<u>Depot dossier</u>	<u>Motif</u>
1	CHARTI Ines	FU Narbonne	Janvier	Pas licence club
2	DENIS Alexandre	EC Coursan	06-11-2018	Pas licence club
3	DJENADI Rayan	Pezens	02-11-2018	Pas licence club
4	ELA Armel	FC Alaric	14-11-2018	Ligue
5	MENAGER Yvan	Salleles	14-11-2018	Ligue
6	MEYER Hugo	indep	17-11-2016	Pas licence club
7	NID MOUSSA Samira	Gruissan	Janvier	Pas licence club
8	SAIDI Idris	Pezens	02-11-2018	Pas licence club

Les secrétaires de clubs doivent impérativement entreprendre les démarches nécessaires et ce, avant le 31 janvier.

Sans la validation de cette démarche administrative simple, le stagiaire arbitre ne rentrera pas dans les préconisations du statut de l'arbitrage et les éventuels clubs en infraction ne seront pas couverts.

FEMINISATION DE L'ARBITRAGE

Le District de l'Aude et la CDA peuvent se réjouir de compter dans leur effectif 13 arbitres féminines, ce qui prouve que le recrutement demandé par la FFF a été entendu au sein de notre département.

SECTION JEUNES

Grégory VILAIN et Romain MARTY précisent qu'à l'heure actuelle l'ensemble des jeunes arbitres ayant renouvelé leur licence ont été observés une fois et pour trois d'entre eux deux fois.

La section fait une nouvelle fois état d'un trop grand nombre de jeunes arbitres qui ne peuvent officier dans un rayon supérieur à 20 kilomètres, ne disposant pas de moyen de locomotion et n'étant pris en charge ni par les parents ni par leur club ce qui est préjudiciable aux désignations.

SECTION SENIORS

Joseph JORGE fait état d'un suivi des séniors conforme aux préconisations.

- Les désignations ligue (arbitres assistants 2 en Régionale 3) sont stabilisées à 3 semaines comme le fait la ligue depuis le début de l'année tandis que les désignations de championnat District paraissent dorénavant entre 10 et 16 jours avant les rencontres.
- A l'exception de 3 arbitres au renouvellement tardif, tout le monde a été observé/accompagné une première fois. Certains arbitres ont déjà été suivis 2 fois.

REGLEMENTATION FEDERALE

Après le texte que vient de faire paraître la commission médicale fédérale concernant la désignation d'un arbitre sur plusieurs matches au cours d'un même week-end, et des renseignements obtenus, la CDA s'interroge sur les différentes possibilités quant à la couverture de certaines rencontres. Les responsables des désignations devront appliquer à la lettre ces décisions afin de rester dans le cadre légal. A défaut d'un nombre d'arbitres suffisant certaines rencontres risquent de ne pas être couvertes par un officiel. Toutes les précisions seront apportées aux arbitres lors des deux stages d'hiver.

STAGE MI-SAISON ARBITRES SENIORS

Il se déroulera le samedi 26 janvier 2019 à la salle des fêtes de PEPIEUX de 8h30 à 17 heures
L'ordre du jour est le suivant :

- ⊗ 8h30 : Accueil des stagiaires et petit-déjeuner
- ⊗ 9h00 : Questionnaire ET atelier vidéo
- ⊗ 10h15 : Ateliers pratiques (3)
- ⊗ 12h15 : Repas
- ⊗ 14h30 : Interventions membres CDA (Bilan intermédiaire et projection)
- ⊗ 15h00 : Point administratif et tour de table
- ⊗ 16h00 : Pause
- ⊗ 16h15 : Gestion des rapports et convocations
- ⊗ 17h00 : Fin du stage

Un mail a été adressé à tous les arbitres concernés.

COURRIERS DE REMERCIEMENT

Deux clubs ont adressé un courrier à la CDA afin de féliciter deux arbitres sur leurs prestations.

La CDA rappelle que la communication est facilitée par les membres de la Commission. Nous faisons le nécessaire pour répondre aux clubs afin de les accompagner en cas de difficultés administratives ou organisationnelles (en lien avec l'arbitrage) au cours de leurs différentes rencontres. Nous sommes également à l'écoute des responsables faisant parfois état de leur déception, même si cela est de plus en plus rare.

SANCTIONS ARBITRES

- Un jeune arbitre district 2 est sanctionné d'un week-end de non désignation pour dé-convocation tardive
- Un jeune arbitre district 2 est sanctionné d'un avertissement pour arrivée tardive sur une rencontre.
- Un arbitre senior district 1 est sanctionné d'un week-end de non désignation pour absence non excusée à une convocation en commission de discipline.

Le secrétaire